



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies rares

Question écrite n° 74304

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prise en charge des « maladies orphelines », dont la non-prise en charge ou, d'une façon très partielle, par la sécurité sociale pose des problèmes sérieux aux malades. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend privilégier pour permettre une meilleure reconnaissance de ces maladies rares et permettre un meilleur confort de vie pour les intéressés, qu'il s'agisse du remboursement de traitements médicaux, d'auxiliaires de vie ou de matériels de nature à soulager leurs souffrances.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74304

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1490